



Municipalité
Av. du Prieuré 2 - CP 63 -1009 Pully

Révision du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

VILLE DE PULLY

REGLEMENT SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ ET PLAN DE CLASSEMENT DES ARBRES

<p>Dossier présenté par:</p> <p>La Direction de l'urbanisme et de l'environnement</p> <p>Transmis à la Municipalité le :</p> <p>22 juin 2020</p>	<p>Approuvé par la Municipalité de Pully dans sa séance du :</p> <p>24 juin 2020</p> <p>Le Directeur de l'urbanisme et de l'environnement</p> <p>N. Leuba, Conseiller municipal</p>
<p>Déposé à l'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement du :</p> <p>5 mai au 3 juin 2021</p> <p>Au nom de la Municipalité</p> <p>Le Syndic</p> <p>G. Reichen</p> <p>Le Secrétaire</p> <p>Ph. Steiner</p>	
<p>Adopté par le Conseil Communal de Pully dans sa séance du:</p> <p>La Présidente</p> <p>La Secrétaire</p>	<p>Approuvé par le Département de l'environnement et de la sécurité :</p> <p>La Cheffe du Département</p> <p>Entrée en vigueur le:</p>

Table des matières

Règlement sur la protection du patrimoine arboré	6
Base légale et but du règlement	6
Contenu du règlement	6
Champ d'application	6
Autorisation d'abattage	7
Procédure d'abattage	7
Critères d'autorisation d'abattage des arbres protégés ou classés	7
Arborisation compensatoire	8
Critères de l'arborisation compensatoire	8
Taxe compensatoire	9
Entretien et conservation	9
Recours	10
Contraventions	10
Dispositions finales	10
Entrée en vigueur	10
Plan de classement et répertoire des arbres classés	11
Annexes	93
Définition des termes inscrits à l'art. 3 du RPAPC	94
Liste des arbres classés abattus	95
Liste des arbres déclassés	97
Critères d'évaluation d'un arbre	98
Critères d'autorisation d'abattage des art. 6 LPNMS et 15 RLPNMS	100
Quelques principes physiologiques	101
Protection des arbres sur les chantiers	102

Règlement sur la protection du patrimoine arboré

Base légale et but du règlement

Article 1 Le présent règlement est fondé sur les articles 5, lettre b, et 6, alinéa 2, de la loi cantonale vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS) et sur son règlement d'application du 22 mars 1989.

Le règlement communal a pour but :

- de préserver le patrimoine arboré de la Ville de Pully ;
- de garantir la biodiversité de la végétation et du paysage ;
- de réaliser un paysage arboré de qualité, intégré au milieu naturel et construit de la Ville de Pully.

Contenu du règlement

Article 2 Font partie intégrante du présent règlement :

- le plan de classement des arbres de valeur localisés sur l'ensemble du territoire communal ;
- les fiches de référence pour chaque arbre et secteur localisés sur le plan de classement.

Champ d'application

Article 3 Sont assimilés à des arbres au sens du présent règlement les cordons boisés, boqueteaux et haies vives.

Sont protégés :

- a) tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied mesuré à la même hauteur sont additionnés. Le(s) diamètre(s) se mesure(nt) à 130 cm au-dessus du sol ;
- b) tous les arbres repérés sur le plan de classement ;
- c) les arbres de compensation, dès leur plantation ;
- d) tous les arbres et arbustes sur le domaine public indépendamment de leur diamètre ;
- e) tous les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives, ainsi que les arbustes présentant un aspect dendrologique reconnu.

Les dispositions de la législation forestière demeurent réservées.

Autorisation d'abattage

Article 4 L'abattage d'arbres protégés au sens de l'art. 3 ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Municipalité.

Sont assimilés à un abattage nécessitant une autorisation :

- a) une taille ou un élagage ;
- b) des travaux ou des fouilles sous ou à proximité de la couronne d'un arbre.

Si des arbres et des plantations protégés au sens de l'art. 3 sont abattus sans autorisation, la Municipalité peut, nonobstant l'application des sanctions prévues à l'art. 12, exiger une plantation ou une taxe compensatoire.

Toute destruction ou mutilation de l'arbre par n'importe quel procédé est interdite et assimilée à un abattage sans autorisation.

Tout écimage et élagage inconsidérés et non exécutés dans les règles de l'art sont assimilés à un abattage sans autorisation

Des travaux ou des fouilles ayant blessé gravement les racines ou toute autre partie de l'arbre, sont assimilés à un abattage sans autorisation.

Procédure d'abattage

Article 5 La demande doit être adressée par écrit à la Municipalité via le formulaire ad hoc, dûment motivée et signée par le propriétaire ou son représentant. Elle est accompagnée d'un plan de situation à jour ou un extrait cadastral précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantations protégés à abattre.

La demande d'abattage est affichée au pilier public durant vingt jours.

La Municipalité statue sur la demande et sur les oppositions.

La Municipalité accorde l'autorisation lorsque l'une ou l'autre des conditions indiquées à l'art. 6 de la LPNMS et 15 du RPNMS, ou dans ses dispositions d'application, sont réalisées.

La durée de validité de l'autorisation est d'une année.

Toute demande d'abattage/élagage implique qu'un représentant de la Ville de Pully soit autorisé à pratiquer une inspection locale de(s) l'arbre(s) faisant l'objet d'une demande (y.c. celle liée à un permis de construire).

Les demandes d'abattage incluses dans une demande de permis de construire seront traitées dans le cadre de cette procédure.

Critères d'autorisation d'abattage des arbres protégés ou classés

Article 6 La Municipalité autorise l'abattage des arbres protégés au sens de l'art.3 lorsque les conditions de l'art. 6 LPNMS et 15 RLPNMS sont remplies.

En principe, les arbres classés ne peuvent être abattus. Vu l'intérêt particulier de ceux-ci, la Municipalité tient compte de leur valeur historique, botanique et paysagère en plus des conditions d'abattage définies pour les arbres protégés.

Dans tous les cas, les possibilités d'effectuer une taille ou d'appliquer des procédés techniques particuliers seront privilégiés en lieu et place de l'abattage.

Arborisation compensatoire

Article 7 Conformément aux art. 6 LPNMS et 16 RLPNMS, l'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire.

L'arborisation compensatoire sera réalisée dès l'abattage de la végétation protégée et devra être annoncée par écrit une fois exécutée. L'exécution sera contrôlée. En cas de non-exécution, l'art. 12 est applicable.

Peuvent faire exception à cette obligation, les cas particuliers rendus nécessaires :

- a) pour éclaircir l'intérieur des cordons boisés, des boqueteaux et des haies trop denses ainsi que pour favoriser le développement d'autres essences (soins culturaux) ;
- b) pour éliminer des essences exotiques et celles présentes dans la liste noire des néophytes envahissantes de Suisse.

Critères de plantation de l'arborisation compensatoire

Article 8 Les arbres de compensation seront des arbres majeurs. Est défini comme un arbre majeur une espèce ou une variété à moyen ou grand développement, pouvant atteindre minimum 10 m, présentant un caractère de longévité spécifique et dont la valeur dendrologique est reconnue.

Les arbres de compensation devront avoir à la plantation, pour un abattage normal :

- pour un arbre tige une circonférence d'au moins 22-25 cm et une hauteur de tige d'au moins 250 cm ;
- pour un arbre en cépée ou fastigié au moins 300-350 cm de hauteur.

Pour un abattage de spécimen de grande taille :

- une hauteur d'au moins 400-600 cm.

Les dispositions du Code rural et foncier (CRF), de la Loi cantonale sur les routes (LRou) et son règlement d'application, ainsi que les directives des transports publics doivent être respectées de manière à ce que l'arbre de compensation puisse se développer de manière libre et naturelle.

L'arbre de compensation doit être planté dans minimum 9 m³ de pleine terre. Une surface au sol suffisante, adaptée à l'essence et au stade de développement de l'arbre, doit être maintenue libre de toute construction ou aménagement. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin que les racines ne puissent causer des dégâts aux ouvrages et aux canalisations. Si besoin est, des constructions appropriées devront être réalisées afin de protéger les racines de l'infiltration de substances dommageables et des dégâts dus au piétinement ou aux véhicules.

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fond où est (sont) situé(s) l'(les) arbre(s) qui a (ont) fait l'objet de la demande d'abattage. Toutefois, elle peut être faite sur un fond tiers privé ou communal, pour autant que son propriétaire s'engage à en respecter les conditions.

Taxe compensatoire

Article 9 Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le bénéficiaire de l'autorisation d'abattage peut être astreint au paiement d'une taxe compensatoire dont le produit, est affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune.

Le montant de cette taxe, fixée par la Municipalité, est de CHF 1'000.- au minimum. Il se détermine en fonction de la dimension, l'espèce et l'état sanitaire des arbres abattus, en s'appuyant sur les directives en vigueur de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP).

Entretien et conservation

Article 10 L'entretien des arbres, cordons boisés, boqueteaux, haies vives et autres végétaux protégés selon l'art. 3 du présent règlement est à la charge des propriétaires et ne nécessite pas d'autorisation lorsque le travail entre dans le cadre d'un entretien annuel. Les travaux de taille doivent dans tous les cas être effectués dans les règles de l'art.

Une surface au sol suffisante, adaptée à l'essence et au stade de développement de l'arbre, doit être maintenue libre autour des arbres protégés pour l'irrigation et la respiration des racines. Si besoin est, des constructions appropriées devront être réalisées afin de protéger leurs racines de l'infiltration de substances dommageables.

Lors de travaux de terrassement ou de fouille à proximité d'arbres protégés, les recommandations de l'USSP pour la protection des arbres lors des travaux de fouille doivent être appliquées.

Recours

Article 11 Toute décision de la Municipalité prise en application du présent règlement est susceptible d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public.

Le recours s'exerce dans les 30 jours qui suivent la communication de la décision municipale, la date du timbre postal faisant foi, conformément aux dispositions de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD).

Contraventions

Article 12 Celui qui contrevient au présent règlement est passible d'une amende en application de l'art. 92 LPNMS.

La poursuite a lieu conformément à la loi sur les contraventions.

En cas d'infraction au présent règlement, les représentants de la Ville de Pully sont autorisés à pénétrer sur des parcelles privées pour constater une infraction ou faire arrêter des travaux.

Dispositions finales

Article 13 Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement, il sera fait référence à la LPNMS et à son règlement d'application, au CRF et à la LRou.

Entrée en vigueur

Article 14 Le présent règlement abroge le règlement sur la protection des arbres et le plan de classement de la Commune de Pully du 26 juillet 2004 et entre en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 juin 2020

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

G. Reichen

Ph. Steiner

Plan de classement et répertoire des arbres classés



A2/01

n° de parcelle : 3062
Bd de la Forêt 3 et 3 A

description : 2 hêtres pourpres

typologie : groupe

valeur biologique : formes et tailles remarquables, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : magnifique ensemble situé en entrée de ville, architecture végétale remarquable, point de repère



A2/02

n° de parcelle : 3061
Bd de la Forêt, Ch. de la Bruyère

description : cordon boisé: érables, marronniers, charmes, pins

typologie : cordon boisé

valeur biologique : taille remarquable, écologiquement riche, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : fonction de séparation visuelle, structure végétale intéressante (élément de maillage écologique), lisière arboré près de zone forestière vers la limite de Lausanne



A2/03

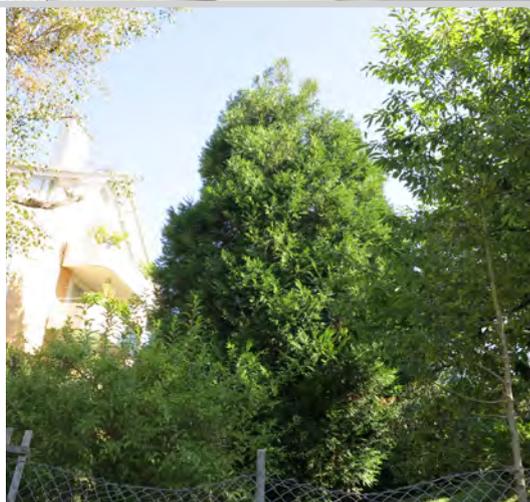
n° de parcelle : 3041
Chemin du Riolet 18

description : thuya géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable

valeur paysagère : point de repère dans le paysage



A2/04

n° de parcelle : 187
Chemin de Margerol 2

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité, en bordure de rue



A2/05

n° de parcelle : 4011
Av. des Peupliers 24 A

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



A2/06

n° de parcelle : 3061
A la Perreyre / Bd. de la forêt / Ch. de la Bruyère 17

description : pins noirs d'Autriche

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, point de repère, groupe de grands arbres qui sépare le parc en bordure de route



A2/07

n° de parcelle : 3005
Bd de la Forêt 6

description : pin sylvestre

typologie : isolé

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel élément qui met en valeur l'habitation et participe au caractère paysagé du boulevard de la forêt



A2/08

n° de parcelle : 6968
Ch. Jean Pavillard

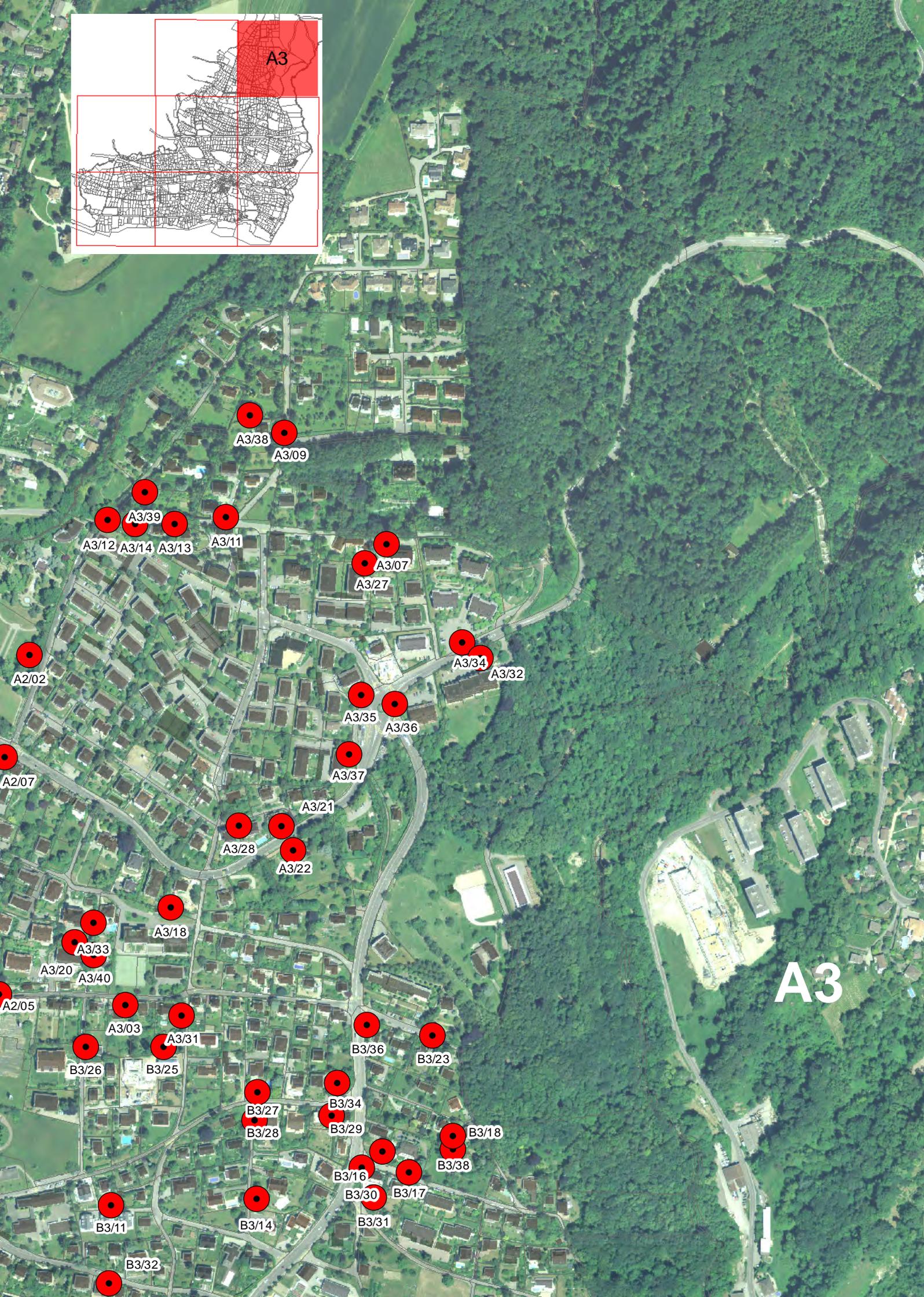
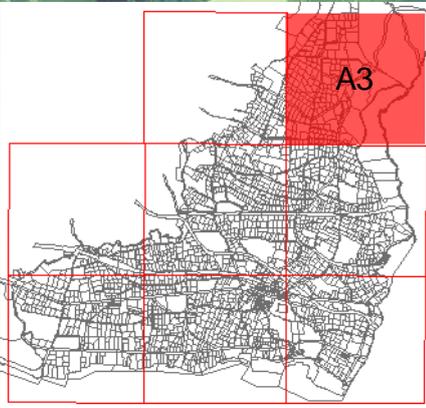
description : 9 micocouliers de Provence

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route, agrément le cheminement en bordure de route





A3

A3

A3/38

A3/09

A3/39

A3/12

A3/14

A3/13

A3/11

A3/07

A3/27

A3/34

A3/32

A2/02

A3/35

A3/36

A2/07

A3/37

A3/21

A3/28

A3/22

A3/18

A3/33

A3/20

A3/40

A2/05

A3/03

A3/31

B3/26

B3/25

B3/36

B3/23

B3/27

B3/28

B3/34

B3/29

B3/18

B3/11

B3/14

B3/16

B3/30

B3/17

B3/38

B3/32

A3/03

n° de parcelle : 3423, 3592
Av. des Peupliers 19, 21

description : marronnier d'Inde, 2 pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère en bordure de rue



A3/07

n° de parcelle : 2089
Ch. des Daillettes 28

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bel élément qui ponctue le paysage



A3/09

n° de parcelle : DP 1215
Ch. des Bosquets (5)

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvage, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, historique, spécimen qui a donné son nom au chemin des Chênes qui y prend sa source face à lui



A3/11

n° de parcelle : 3094
Ch. des Daillettes 5-7-9

description : érables sycomores

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), décoratif



A3/12

n° de parcelle : 3096
Chemin des Daillettes 2

description : hêtres communs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel ensemble situé en bordure de forêt et participe à l'ambiance du secteur



A3/13

n° de parcelle : 3096
Chemin des Daillettes 2

description : pin noir d'Autriche

typologie : isolé

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif



A3/14

n° de parcelle : 3096
Chemin des Daillettes 2

description : pins noirs d'Autriche

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel ensemble qui borde la rue et participe au caractère du secteur



A3/18

n° de parcelle : 3261, 3064. 3022
Chemin du Grillon / Chemin des Ramiers

description : cordon mixte: chênes, pins, sapins

typologie : cordon boisé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), décoratif, séparation visuelle de deux zones d'habitations



A3/20

n° de parcelle : 7097
Av. des Peupliers 22a

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable dans un contexte historique, point de repère, dans la cour arrière du château mais dans l'axe de la vue



A3/21

n° de parcelle : 3031
Bd de la Forêt 25

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément décoratif, point focal sur la rue, point de repère



A3/22

n° de parcelle : 3047
Bd de la Forêt 28

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, rôle d'intégration de la placette, décoratif, beau sujet, en contre-bas



A3/27

n° de parcelle : 2089
Ch. des Daillettes 28

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, espèce noble,

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif



A3/28

n° de parcelle : 3455
Bd de la Forêt 23

description : 3 pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bonne visibilité



A3/31

n° de parcelle : 1980
Av. des peupliers 17

description : érable sycomore

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bonne visibilité depuis chemin piéton



A3/32

n° de parcelle : 3128
Bd de la Forêt 34-36-38

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, séparation visuelle, protégé par le plan de quartier "Val-Vert" approuvé en 1980



A3/33

n° de parcelle : 3019
Allée du Buis

description : buis commun

typologie : haie

valeur biologique : taille remarquable, haie d'arbuste à croissance lente

valeur paysagère : séparation visuelle, magnifique haie avec grands sujets à croissance lente (dans allée qui porte son nom)



A3/34

n° de parcelle : 3121
Bd de la Forêt 61 et 63

description : 20 catalpa commun

typologie : alignement

valeur biologique : peu d'intérêt pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignements), décoratif, agrmente le parking en bordure de route



A3/35

n° de parcelle : 3891
Bd de la Forêt 49

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, point de repère, bonne visibilité



A3/36

n° de parcelle : 3074
Bd de la Forêt 32

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



A3/37

n° de parcelle : 3590
Bd de la Forêt 33

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



A3/38

n° de parcelle : 3551
Ch. des Bosquets 7

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



A3/39

n° de parcelle : 3093
Ch. de la Bruyère 24

description : pins sylvestres et pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, séparation visuelle, bonne visibilité



A3/40

n° de parcelle : 3021
Ch. des Ramiers 18

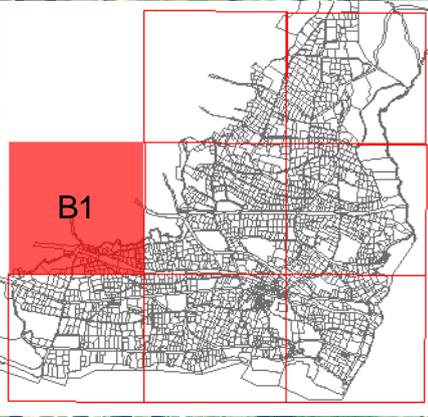
description : tulipiers de Virginie

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, peu d'intérêt pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, bel élément qui ponctue le paysage





B1/01

B1

B1/07

B1/05

B1/04

B1/02

B1/06

C1/32

C1/33

C1/47

C1/48

C1/34

C1/50

C1/27

C1/38

C1/40

C2/25

C2/82

C1/65

C1/06

C1/58

C1/25

C1/36

C1/57

C2/67

C1/56

C1/55

B1/01

n° de parcelle : 1253
Av. des Cerisiers 45

description : buis commun

typologie : haie

valeur biologique : haie d'arbuste à croissance lente

valeur paysagère : décoratif, séparation visuelle, magnifique haie avec espèce à croissance lente



B1/02

n° de parcelle : 1280
Ch. de Fantaisie 5

description : groupe arboré

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (élément de maillage écologique), décoratif, groupe de beaux arbres sur grande parcelle



B1/04

n° de parcelle : 2113
Ch. de Pierre-Portay 1

description : houx commun et buis commun

typologie : haie

valeur biologique : haie d'arbustes à croissance lente

valeur paysagère : structure végétale (haie), décoratif, séparation visuelle, en bordure de propriété



B1/05

n° de parcelle : 2113
Ch. de Pierre-Portay 1

description : groupe arboré: hêtres pleureur et fastigié, chêne rouge d'Amérique, taiwania cryptomerioides

typologie : groupe

valeur biologique : formes et tailles remarquables, très intéressants pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, groupe de beaux arbres sur grande parcelle



B1/06

n° de parcelle : 3447
Ch. du Château-Sec 25

description : cèdre bleu pleureur

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, beau port



B1/07

n° de parcelle : 1396
Ch. de Fantaisie 10-12

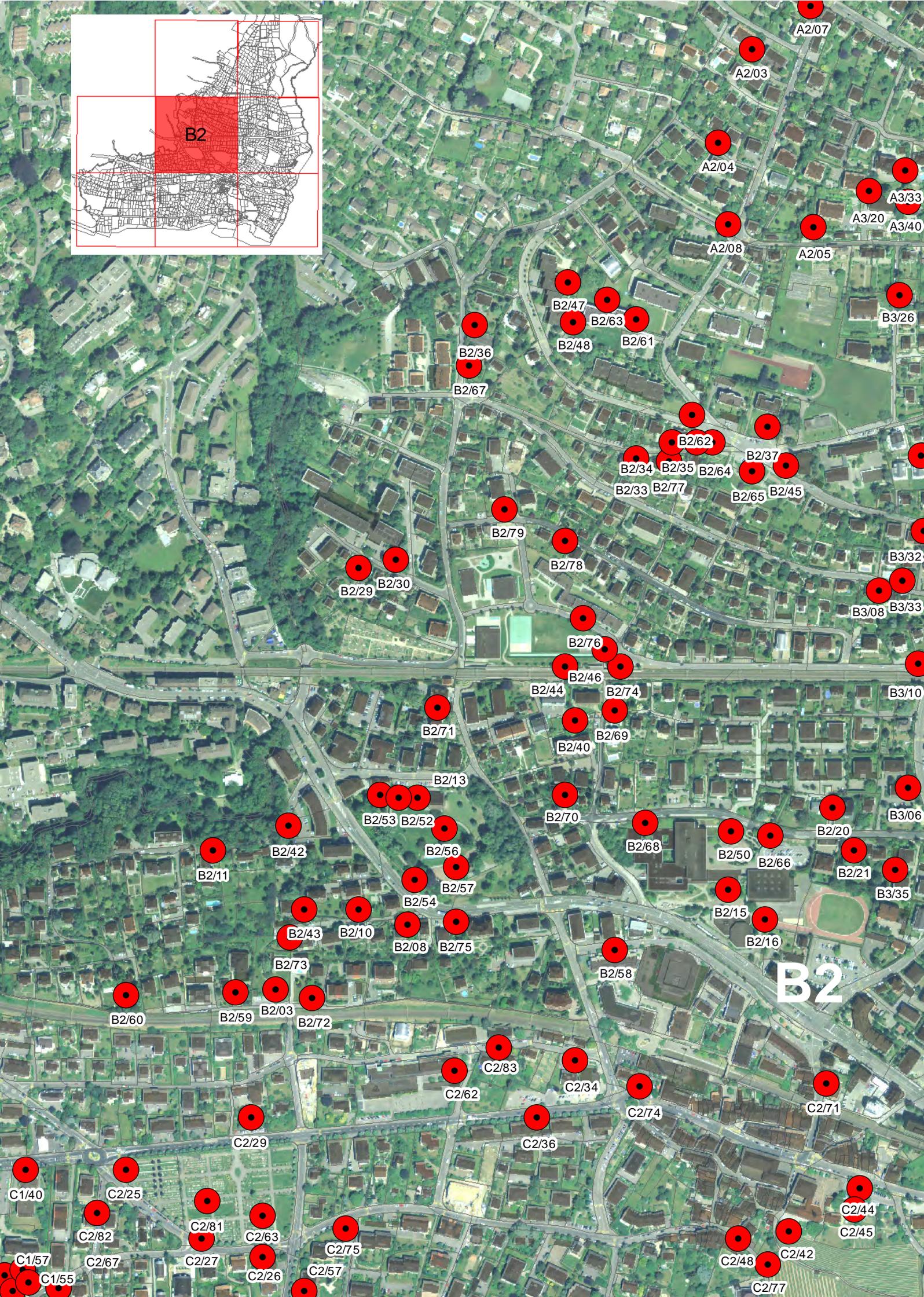
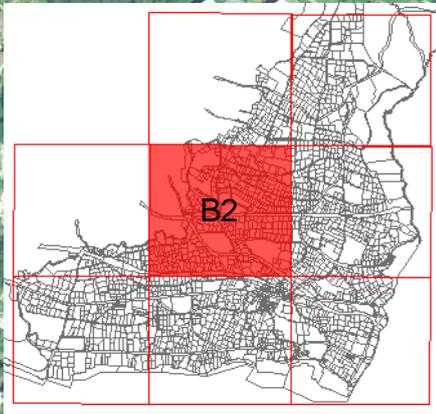
description : cèdre bleu pleureur

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, beau port





B2

- A2/07
- A2/03
- A2/04
- A2/08
- A2/05
- A3/33
- A3/20
- A3/40
- B3/26
- B2/47
- B2/63
- B2/61
- B2/36
- B2/48
- B2/67
- B2/62
- B2/34
- B2/35
- B2/64
- B2/37
- B2/65
- B2/45
- B2/79
- B2/78
- B3/32
- B3/08
- B3/33
- B2/29
- B2/30
- B2/76
- B2/46
- B2/74
- B3/10
- B2/71
- B2/44
- B2/77
- B2/69
- B2/40
- B2/13
- B2/70
- B3/06
- B2/53
- B2/52
- B2/20
- B2/42
- B2/56
- B2/68
- B2/50
- B2/66
- B2/21
- B2/11
- B2/43
- B2/10
- B2/57
- B2/35
- B2/54
- B2/57
- B2/15
- B2/16
- B2/73
- B2/08
- B2/75
- B2/60
- B2/59
- B2/03
- B2/72
- B2/58
- B2/16
- C2/83
- C2/34
- C2/74
- C2/71
- C2/29
- C2/62
- C2/36
- C2/25
- C2/82
- C2/81
- C2/63
- C2/75
- C2/44
- C2/45
- C1/57
- C2/67
- C2/27
- C2/26
- C2/57
- C2/48
- C2/42
- C1/40
- C1/55
- C2/77

B2/03

n° de parcelle : 984
Chemin du Coteau 16

description : ginkgo (arbre aux 40 écus)

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable

valeur paysagère : décoratif



B2/08

n° de parcelle : 989
Chemin du Val d'Or 1

description : tilleul commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément, bonne visibilité



B2/10

n° de parcelle : 991
Avenue de Lavaux 20

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité, en bordure de rue



B2/11

n° de parcelle : 1015
Av. des Cerisiers 11

description : tilleul à grande feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, s'harmonise au caractère forestier des abords de la Vuachère



B2/13

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5 - 7 - 9 - 11

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, arbre commémoratif planté en mai 1983 pour l'élection du 1er citoyen pulliéran nommé président du Grand Conseil Vaudois



B2/15

n° de parcelle : 390
Avenue de Lavaux 41, Ch. du Fau-blanc 13

description : noyer commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, beau port



B2/16

n° de parcelle : 390
Avenue de Lavaux 41, Ch. du Fau-blanc 13

description : tilleul à petites feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, commémoratif, planté en avril 1980. Arbre de la liberté pour commémorer l'entrée du canton vaudois dans la Confédération



B2/20

n° de parcelle : 1517
Ch. du Fau-blanc 8

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément



B2/21

n° de parcelle : 404
Ch. du Fau-blanc

description : châtaigner commun, hêtre commun, cèdre de l'Atlas, etc

typologie : groupe

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel ensemble



B2/29

n° de parcelle : 1921
Avenue des Roses 11

description : tilleul à petites feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel isolé



B2/30

n° de parcelle : 1916
Avenue des Roses 8C-10-12-14-16-18-20-22-24-26-28

description : groupe arboré: pins, érables, platanes, catalpa, bouleaux, cèdre,...

typologie : groupe

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (élément de maillage écologique), élément boisé prolongeant le caractère forestier de la Vuachère protégé par le PQ «La Roseraie» approuvé en 1966



B2/33

n° de parcelle : 1842
Av. de Chantemerle 5

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément



B2/34

n° de parcelle : 1839
Avenue de Bellevue 1

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément sur terrain résidentiel



B2/35

n° de parcelle : 1840
Av. de Chantemerle, Avenue de Bellevue

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, séparation visuelle, crée une séparation entre la zone résidentielle et le parc



B2/36

n° de parcelle : 1965
Chemin du Liaudoz 78

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bel élément isolé



B2/37

n° de parcelle : 2027
Avenue de Belmont 1

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel isolé, bonne visibilité



B2/40

n° de parcelle : 1477
Ch. du Montillier 5

description : 1 hêtre pourpre, 2 marronniers d'Inde, 1 tilleul à grandes feuilles, 1 sapin d'Espagne

typologie : groupe

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, séparation visuelle, bel ensemble qui sépare le parc pour enfants de la villa



B2/42

n° de parcelle : 1017
Av. des Cerisiers 3

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères) très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, il s'harmonise au caractère forestier des abords de la Vuachère



B2/43

n° de parcelle : 1022
Avenue de Lavaux 16

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel isolé



B2/44

n° de parcelle : 1906
Avenue des Alpes

description : 10 marronniers d'Inde

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marque les quais de la gare de Pully Nord



B2/45

n° de parcelle : 3482
Avenue de Belmont 2

description : 2 tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel ensemble près de l'église



B2/46

n° de parcelle : 1906
Av. des Alpes

description : 3 marronniers d'Inde

typologie : groupe

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), bonne visibilité, en bordure de terrain de jeu



B2/47

n° de parcelle : 1955
Ch. des Oisillons, Ch. de la Feuillée

description : 2 frênes communs

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, magnifique groupe sur terrain libre, protégé par le Plan de quartier "Les Oisillons" approuvé en 1979



B2/48

n° de parcelle : 1985
Ch. des Oisillons

description : tilleul à grandes feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : décorative

valeur paysagère : bel isolé, protégé par le Plan de quartier "Les Oisillons" approuvé en 1979



B2/50

n° de parcelle : 390
Coll. A.-Reymond / Avenue de Lavaux 41, Ch. du Fau-blanc 13

description : 3 chênes verts

typologie : groupe

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, bel ensemble taillé



B2/52

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5-7-9-11

description : érable argenté

typologie : isolé

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages)

valeur paysagère : décoratif, bel isolé dans parc



B2/53

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5-7-9-11

description : platane commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, bel isolé, élément central du préau de la garderie



B2/54

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5-7-9-11

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel isolé dans parc



B2/56

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5-7-9-11

description : marronnier d'Inde

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, arbre commémorant les 100 ans de Pully-gym, planté en avril 1999



B2/57

n° de parcelle : 1455
Av. E. Guillemin 5-7-9-11

description : ginkgo (arbre aux 40 écus)

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, isolé dans parc



B2/58

n° de parcelle : 365
Ch. Pré de la Tour 1A, 1B et 1C

description : liquidambers (copalme d'Amérique)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route, agrément l'interface entre la rue et le bâtiment



B2/59

n° de parcelle : 982
Ch. du Coteau 18

description : platanes communs

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif



B2/60

n° de parcelle : 1067
Ch. de Combes 16

description : araucaria (désespoir du singe)

typologie : isolé

valeur biologique : espèce rare, peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif



B2/61

n° de parcelle : 1984
Ch. des Oisillons 15-17-19

description : peuplier blanc

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, protégé par le Plan de quartier "Les Oisillons" approuvé en 1979



B2/62

n° de parcelle : DP1146, DP1149, DP1172, DP1173
Av. de Bellevue, Ch. des Oisillons

description : cerisiers à fleurs

typologie : alignement

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), jeunes arbres, mais bel éléments qui souligne le trottoir en périphérie des immeubles de l'avenue de Bellevue et du chemin des Oisillons



B2/63

n° de parcelle : 1984
Ch. des Oisillons 15-17-19

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère, ponctue le paysage



B2/64

n° de parcelle : 1906
Av. des Alpes

description : chêne chevelu

typologie : alignement

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), encore jeune mais crée une séparation entre la zone résidentielle et les terrains de sports et de jeux



B2/65

n° de parcelle : 3820, 3822
Esplanade Chantemerle, Sentier du Carillon

description : tilleul de Crimée

typologie : alignement

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), jeune en plateau mais bel élément qui accompagne le sentier du Carillon et délimite l'esplanade



B2/66

n° de parcelle : 390
Avenue de Lavaux 41, Ch. du Fau-blanc 13

description : albizia (arbre de soie)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), encore jeunes mais séparation entre stationnement de l'Octogone et rue



B2/67

n° de parcelle : 1967
Chemin du Liaudoz 72

description : cyprès

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable

valeur paysagère : décoratif, bel élément isolé



B2/68

n° de parcelle : 390
Ch. du Fau-blanc 13

description : 6 albizia (arbre de soie)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), jeune mais bel alignement qui surplombe le trottoir



B2/69

n° de parcelle : 1487
Ch. du Montillier 9

description : pins noirs

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, ponctue le paysage



B2/70

n° de parcelle : 1467
Ch. du Fau-blanc 34

description : 2 cèdres du Liban

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B2/71

n° de parcelle : 1448
Ch. du Liaudoz 11-13

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B2/72

n° de parcelle : 986
Ch. du Coteau 14

description : cèdre du Liban

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B2/73

n° de parcelle : 992
Ch. de Val d'or 9

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B2/74

n° de parcelle : DP1157
Av. des Alpes

description : 5 chênes vert

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), nouvelle plantation dans la continuité de l'alignement du quai nord de la gare



B2/75

n° de parcelle : 1002
Av. Lavaux 28

description : catalpa commun et cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, 2 beaux spécimen



B2/76

n° de parcelle : 1900, 7340
Av. des Alpes 24-30

description : chêne vert

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : encore jeune mais crée une séparation entre la zone résidentielle et les habitations



B2/77

n° de parcelle : 1842
Av. de Chantemerle 5

description : 2 pins maritime

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, 2 beaux spécimen, dans jardin classé à l'inventaire des jardins historiques



B2/78

n° de parcelle : 1893
Ch. de Villardiez 31

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, agrément le paysage



B2/79

n° de parcelle : 3521
Ch. de Villardiez 42

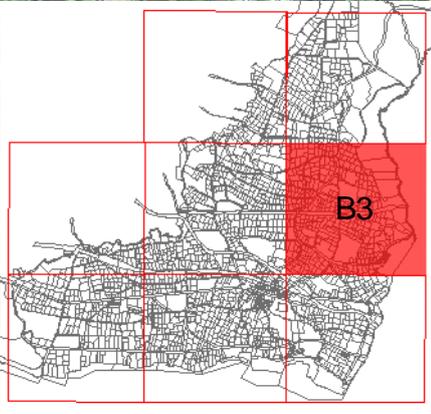
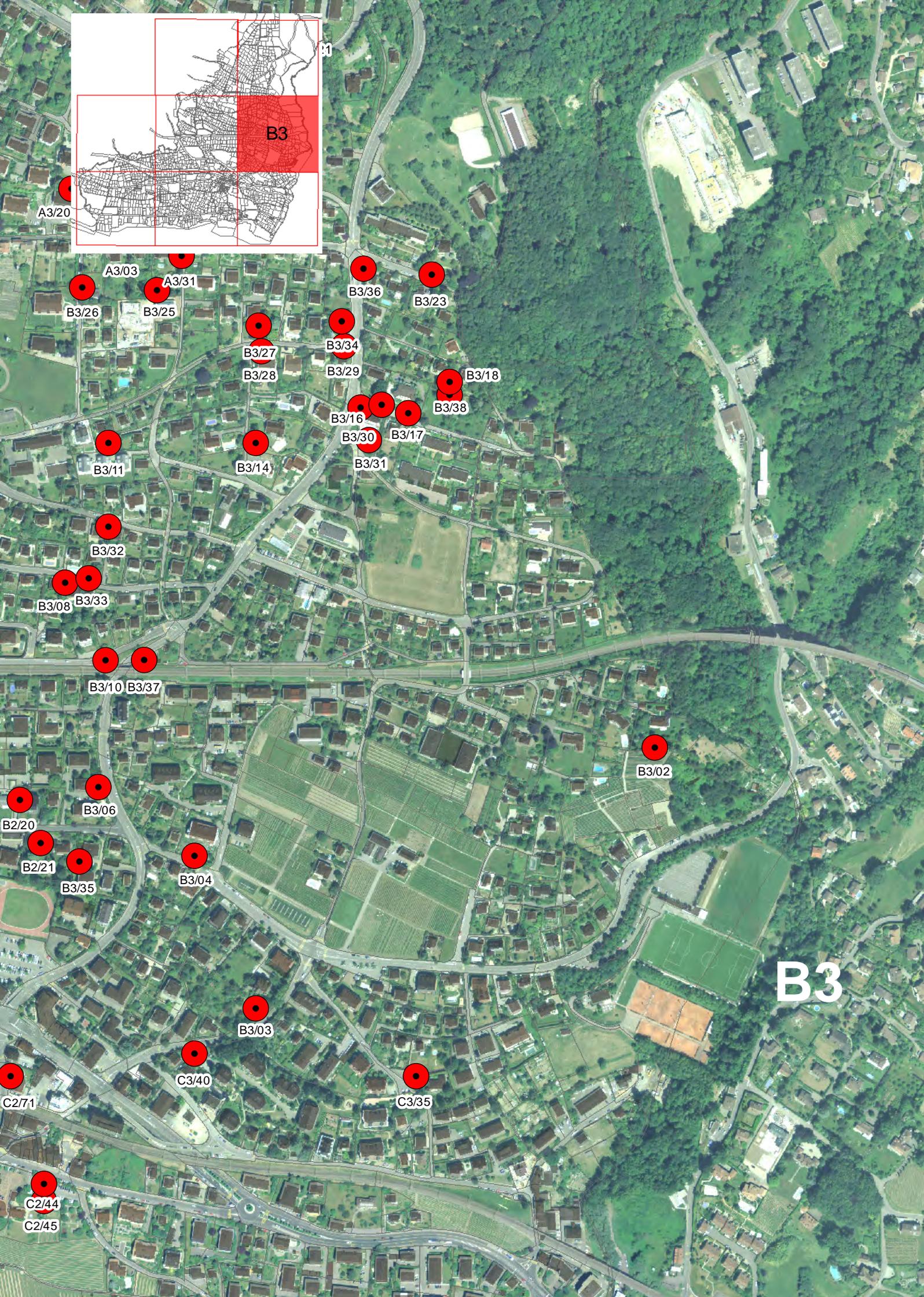
description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, agrément le paysage





A3/20

A3/03

A3/31

B3/26

B3/25

B3/36

B3/23

B3/27

B3/34

B3/28

B3/29

B3/18

B3/16

B3/30

B3/17

B3/38

B3/30

B3/17

B3/31

B3/11

B3/14

B3/32

B3/08

B3/33

B3/10

B3/37

B3/02

B2/20

B3/06

B2/21

B3/35

B3/04

B3

B3/03

C3/40

C3/35

C2/71

C2/44

C2/45

B3/02

n° de parcelle : 1689
En Leisis, ch. du Caudoz 76

description : 4 peupliers d'Italie

typologie : alignement

valeur biologique : taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (alignement), décoratif, point de repère, bonne visibilité, marquent la limite entre vignes et villas



B3/03

n° de parcelle : 118
Chemin des Roches 18

description : cordon boisé: Frênes, Hêtres, Chênes,...

typologie : cordon boisé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (élément de maillage écologique), crée une ambiance agréable



B3/04

n° de parcelle : 417
Avenue de Rochettaz 7

description : cèdre du Liban

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B3/06

n° de parcelle : 1506
Ch. du Fau-blanc 2 A, 2 B et 2 C

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, ponctue le paysage sur route passante



B3/08

n° de parcelle : 1797
Av. de Senalèche 9

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, en bordure de rue



B3/10

n° de parcelle : 1804
Avenue des Alpes, Chemin de Rennier

description : noyer commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, bel isolé, le long de la voie de chemin de fer



B3/11

n° de parcelle : 2059
Avenue de Belmont 8

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, a de la place pour bien se développer



B3/14

n° de parcelle : 1741
Ch. des Graminées 6

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, magnifique élément bien mis en valeur sur grand terrain



B3/16

n° de parcelle : 1729
Chemin de Rennier 52

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), bel élément bien visible de route passante



B3/17

n° de parcelle : 2038
Chemin du Vallon 1

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B3/18

n° de parcelle : 1730
Chemin du Vallon

description : hêtre

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), décoratif, séparation visuelle, bel élément situé près d'une zone forestière



B3/23

n° de parcelle : 3132
Chemin du Stand 3 / EMS Haute Combe

description : thuyas du japon

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquable

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, grands spécimens



B3/25

n° de parcelle : 1980
Av. des Peupliers 17

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel élément



B3/26

n° de parcelle : 1888
Ch. de Beau Soleil 16

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), bonne visibilité, surplombe la rue



B3/27

n° de parcelle : 3897
Avenue de Belmont 27

description : araucaria (désespoir du singe)

typologie : isolé

valeur biologique : espèce rare, peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif



B3/28

n° de parcelle : 1815
Ch. des Graminées 14

description : cyprès de Provence

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (allée), décoratif, belle structure



B3/29

n° de parcelle : 1820
Avenue de Belmont 24, Chemin de Rennier

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité, sur coin de rue



B3/30

n° de parcelle : 2083
Chemin du Vallon 2

description : tilleul commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bel élément bien visible de route passante



B3/31

n° de parcelle : 2083
Ch. du Vallon 2

description : thuya géant

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable

valeur paysagère : décoratif, ponctue le paysage surplombant la rue



B3/32

n° de parcelle : 1785
Av. de l'Avenir 13

description : 2 cyprès de Provence

typologie : groupe

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif



B3/33

n° de parcelle : 3519
Av. de Senalèche 8

description : cyprès de provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif



B3/34

n° de parcelle : 3840
Chemin de Rennier / Avenue de Belmont

description : noyer du Caucase

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce rare

valeur paysagère : décoratif, bel isolé dans parc public



B3/35

n° de parcelle : 419
Ch. du Fau-blanc 3-5

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, point de repère, bel isolé



B3/36

n° de parcelle : 2110
Chemin du Stand 2

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, ponctue le paysage sur route très passante



B3/37

n° de parcelle : 1805
Ch. de Rennie, Réservoir

description : érable sycomore

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément bien visible de route passante



B3/38

n° de parcelle : 1728
Chemin de Volson 13

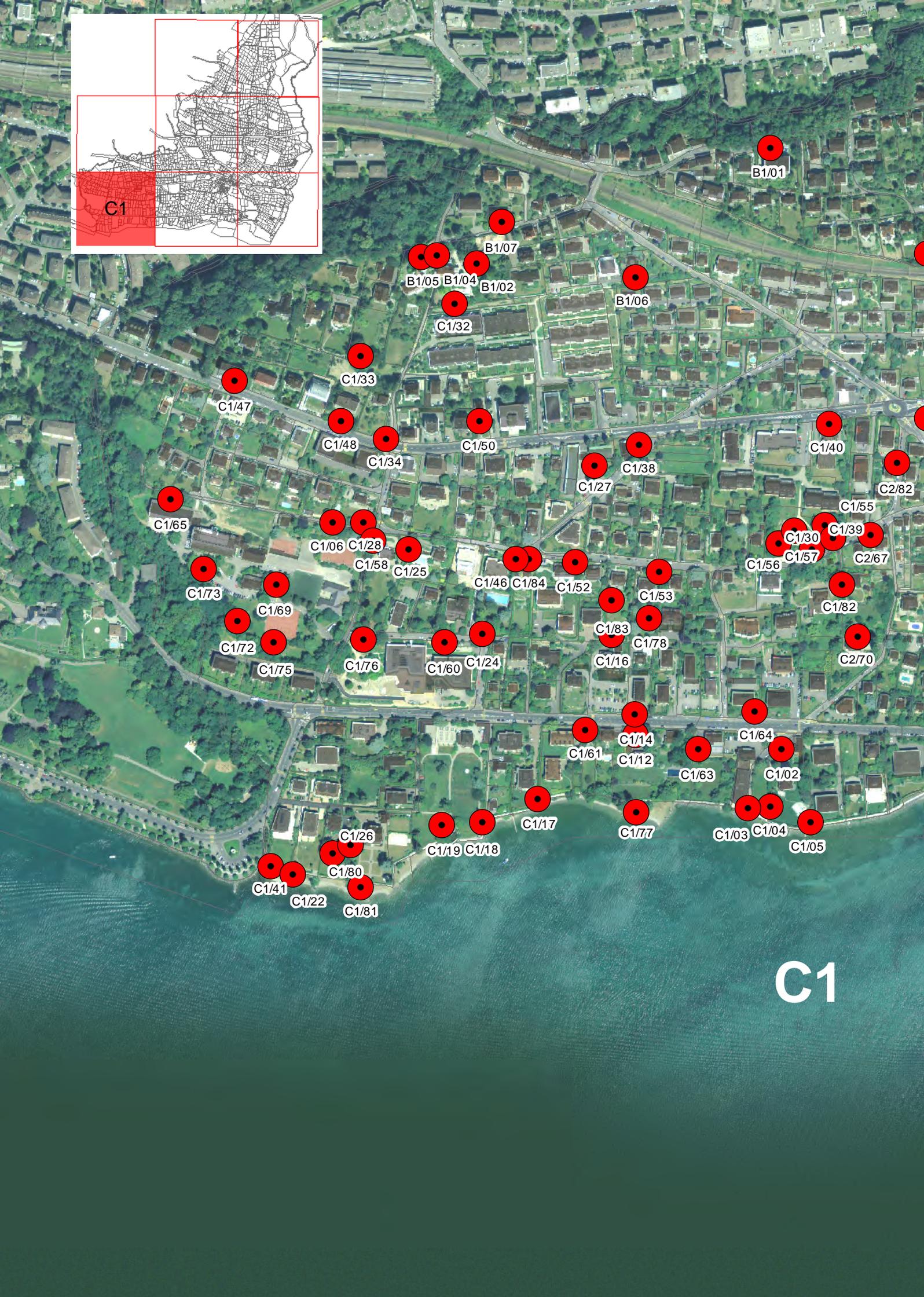
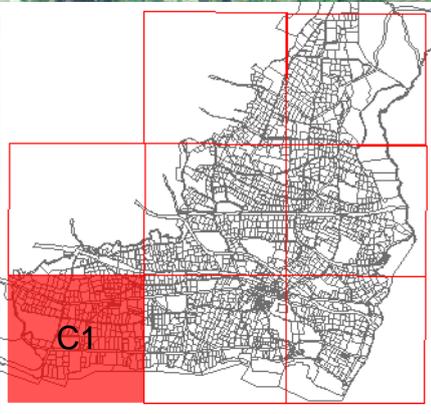
description : marronnier d'Inde

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément situé près d'une zone forestière





C1

C1/02

n° de parcelle : 1197
Av. Général Guisan 79,81

description : tilleul d'Amérique

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, bel isolé près de portail de villa



C1/03

n° de parcelle : 1198
Av. Général Guisan 83

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère, ponctue le bord du lac



C1/04

n° de parcelle : 1197
Av. Général Guisan 79,81

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bel élément qui participe à la ligne de force de la rive du lac



C1/05

n° de parcelle : 1197
Av. Général Guisan 79,81

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, jeune mais participe à la structure du paysage du bord du lac



C1/06

n° de parcelle : 1431
Ch. de la Métairie 1

description : pin sylvestre

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, beau port, ponctue le chemin



C1/12

n° de parcelle : 1340
Av. Général Guisan 93, 95

description : pins noirs et hêtre pourpre

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), bel ensemble, agrément et structure la route du bord du lac



C1/14

n° de parcelle : 1398
Av. Général Guisan 54

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, participe à la structure de la route du bord du lac



C1/16

n° de parcelle : 1333
Ch. de Chamblandes 41

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément qui ponctue le paysage



C1/17

n° de parcelle : 1344
Av. Général Guisan 105-107

description : charme commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément qui participe à la ligne de force du bord du lac



C1/18

n° de parcelle : 1346
Av. Général Guisan 117

description : platanes commun

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale intéressante (alignement) sur propriété du Général Guisan



C1/19

n° de parcelle : 1346
Av. Général Guisan 117

description : pin sylvestre

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, sur la propriété du Général Guisan



C1/22

n° de parcelle : DP9037
Rives du Lac, sentier

description : platane commun

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, participe à la ligne de force de la rive du lac



C1/24

n° de parcelle : 1361
Ch. de Chamblandes 51

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, beau spécimen



C1/25

n° de parcelle : 1355
Ch. de Chamblandes 57

description : 3 tilleuls (à petites et grandes feuilles)

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale intéressante (élément de maillage écologique), décoratif, classés par PQ «Chamblandes-Ouest» approuvé en 1975



C1/26

n° de parcelle : 1353
Chemin de Cyrano 4

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, bel isolé



C1/27

n° de parcelle : 1303
Avenue C.-F. Ramuz 67

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, très bel isolé dans cour d'école



C1/28

n° de parcelle : 1431
Ch. de la Métairie 1

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément isolé, bonne visibilité



C1/30

n° de parcelle : 1239
Ch. de Chamblandes, Parc public «Emilienne»

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, gros spécimen, protégé par PQ «Aux Grands Champs» approuvé en 1983



C1/32

n° de parcelle : 1280
Ch. de Fantaisie 5

description : platanes commun

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), donne un caractère historique à la propriété



C1/33

n° de parcelle : 2116
Cp. Pierraz-Portay

description : groupe arboré: tilleuls, érables, chênes

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (élément de maillage écologique), bel ensemble en surplomb sur terrain bien dégagé, protégé par le PEP "Pierraz-Portay" approuvé en 1980



C1/34

n° de parcelle : 1426
Avenue C.F Ramuz, Ch. Pierraz-Portay

description : 2 marronniers d'Inde

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : marquage de route, crée un espace agréable pour attendre le bus



C1/38

n° de parcelle : 1306
Eglise, Avenue C.F. Ramuz 63

description : tilleul à grandes feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, marquage de route, situé en coin de rue



C1/39

n° de parcelle : 1239
Ch. de Chamblandes, Parc public «Emilienne»

description : chêne sessile

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, oiseaux)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément dans parc protégé par le plan de quartier "Aux Grands Champs" approuvé en 1983



C1/40

n° de parcelle : 1111, 1234, 1243, 1244
Avenue C.F. Ramuz

description : tilleuls argentés et d'Amérique

typologie : alignement

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route



C1/41

n° de parcelle : 1352
Av. Tour Haldimand 6

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, participe au paysage du lac



C1/46

n° de parcelle : 2166
Ch. de Chamblandes 49

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, point de repère, bonne visibilité



C1/47

n° de parcelle : 1413
Avenue C.F. Ramuz 96

description : mélèze commun

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, point de repère, bonne visibilité, surplombe la rue



C1/48

n° de parcelle : 3406
Avenue C.F. Ramuz 88

description : tilleul d'Amérique

typologie : groupe

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, posé symétriquement sur terrasse aménagée



C1/50

n° de parcelle : 1366
Avenue C.F. Ramuz 74

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, gros isolé



C1/52

n° de parcelle : 6481
Ch. de Chamblandes 45

description : hêtre pourpre

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel élément en bordure de rue



C1/53

n° de parcelle : 1342
Ch. de Chamblandes 39

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, élément de ponctuation en bordure de rue



C1/55

n° de parcelle : 1239
Ch. de Chamblandes, Parc public «Emilienne»

description : 2 buis commun

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable

valeur paysagère : décoratif, gros massif dans parc, protégé par le plan de quartier "Aux Grands Champs" approuvé en 1983



C1/56

n° de parcelle : 1239
Ch. de Chamblandes, Parc public «Emilienne»

description : 3 savonnier (koelreuteria)

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, groupe de beaux isolés dans parc, protégé par le plan de quartier "Aux Grands Champs" approuvé en 1983



C1/57

n° de parcelle : 1239
Ch. de Chamblandes

description : métasequoia glyptostroboides

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, bel isolé dans parc protégé par le plan de quartier "Aux Grands Champs" approuvé en 1983



C1/58

n° de parcelle : 1355
Ch. de Chamblandes 57

description : buis commun

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable

valeur paysagère : décoratif, arbuste à croissance lente en bordure de propriété



C1/60

n° de parcelle : 1362
Av. Général Guisan 70

description : liquidambars (Copalme d'Amérique)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route, agrément le stationnement en bordure de chemin



C1/61

n° de parcelle : 1343
Av. Général Guisan 103

description : houx commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, arbuste à croissance lente en bordure de propriété



C1/63

n° de parcelle : 1200
Av. Général Guisan 87

description : cèdre du Liban

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif



C1/64

n° de parcelle : 3335
Av. Général Guisan 44

description : chêne fastigié

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bel élément en bordure de route



C1/65

n° de parcelle : 1421
Ch. de Champittet - Ch. du Pont du Diable

description : groupe de feuillus: érables sycomore, ifs communs

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (élément de maillage écologique), continuité avec le cordon boisé de la Vuachère



C1/69

n° de parcelle : 1421
Ch. de Champittet - Ch. du Pont du Diable

description : tilleuls à grandes feuilles

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif



C1/72

n° de parcelle : 1421
Ch. de Champittet - Ch. du Pont du Diable

description : châtaignier commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, sujet historique



C1/73

n° de parcelle : 1421
Ch. de Champittet - Ch du Pont du Diable

description : chêne rouge d'Amérique

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, espèce rare, espèce noble, intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, beau sujet d'une cinquantaine d'années



C1/75

n° de parcelle : 1421
Ch. de Champittet - Ch. du Pont du Diable

description : hêtre commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, beau sujet étouffé par la proximité de la bulle de tennis



C1/76

n° de parcelle : 1362
Av. Général Guisan 70

description : érables sycomores

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, structure végétale (élément de maillage écologique), continuité avec le caractère forestier du secteur



C1/77

n° de parcelle : DP9036
Rives du Lac, sentier

description : 2 peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : 2 jeunes plants (futur ponctuation dans paysage du bord du lac)



C1/78

n° de parcelle : 1342
Ch. de Chamblandes 39

description : 2 cèdres

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, ponctue le paysage



C1/79

n° de parcelle : 1362
Av. Général Guisan 70 / Manoir

description : hêtre commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, gros spécimen



C1/80

n° de parcelle : 1353
Ch. de Cyrano 4

description : hêtre pleureur

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, gros spécimen



C1/81

n° de parcelle : DP9037
Rives du Lac, sentier

description : Noyer du Caucase

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, beau spécimen, agrément et structure le paysage du bord du lac



C1/82

n° de parcelle : 1206
Ch. de Chamblandes 25

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément dans jardin recensé à l'inventaire des jardins historiques



C1/83

n° de parcelle : 1333
Ch. de Chamblandes 41

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément dans jardin recensé à l'inventaire des jardins historiques



C1/84

n° de parcelle : 2166
Ch. de Chamblandes 49

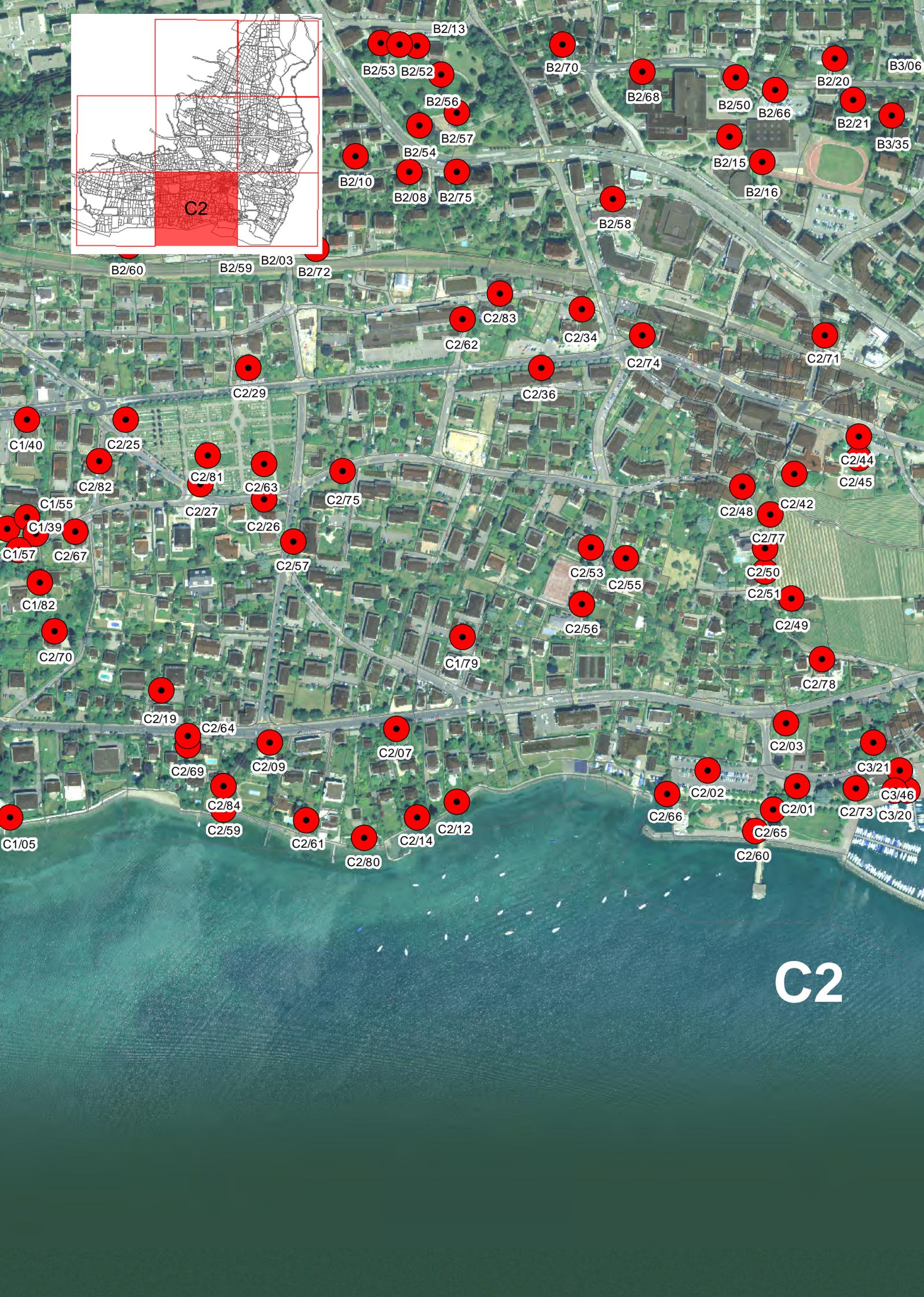
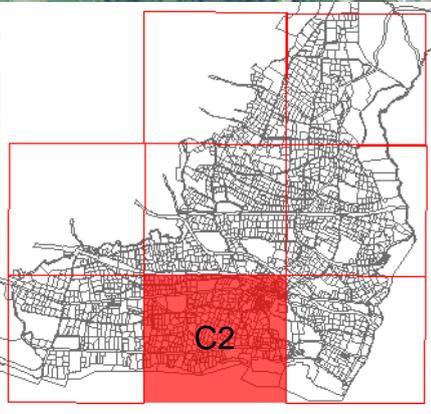
description : pin parasol

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, bel élément dans jardin recensé à l'inventaire des jardins historiques





C2

C2/01

n° de parcelle : 702
Quai Milliquet, Route du Port

description : 4 tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, bel alignement en bordure de rue



C2/02

n° de parcelle : 702
Quai Milliquet, Route du Port

description : platanes communs

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), crée un bel ensemble avec le parc situé au bord du lac, ombre le stationnement



C2/03

n° de parcelle : 754
Av. des Désertes, Route du Port

description : 4 pins maritime

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marque la route du bord du lac



C2/07

n° de parcelle : 7418
Av. Général Guisan 27-29

description : platane commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, participe à la structure de la route du bord du lac



C2/09

n° de parcelle : 887
Av. Général Guisan 45

description : châtaignier commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, participe à la structure de la route du bord du lac



C2/12

n° de parcelle : 828, 829
Av. Général Guisan 11 et 17

description : 2 peupliers d'Italie

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère, ponctue le bord du lac



C2/14

n° de parcelle : 834
Av. Général Guisan 23

description : pin maritime

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, jeune mais participe au paysage du bord du lac



C2/15

n° de parcelle : DP9021
Rives du Lac, sentier

description : tilleul argenté

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif et loisiris, avec ses 2 bancs, crée une petite place de repos sur la promenade du bord du lac



C2/19

n° de parcelle : 1174
Av. Général Guisan 26

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : espèce noble

valeur paysagère : décoratif, agrément le paysage perçu de la route du lac



C2/25

n° de parcelle : 3653
Avenue C.-F. Ramuz, Chemin des Tilleuls

description : ailante glanduleux

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, point de repère, bel isolé à l'entrée du cimetière



C2/26

n° de parcelle : 1150
Ch. de Chamblandes 1

description : 2 cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, agrément le paysage dans la zone résidentielle



C2/27

n° de parcelle : 967, 3653
Cimetière de Chamblandes

description : tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), délimite, en partie, le cimetière



C2/29

n° de parcelle : 948
Av. des Collèges 27, 29

description : 2 chênes rouge d'Amérique, 2 érables blanc, 1 liquidambar

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable, intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, oiseaux)

valeur paysagère : décoratif, loisirs, ombre place de jeux



C2/34

n° de parcelle : 328
Av. des Collèges 1, Avenue du Tirage 1

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère dans le paysage



C2/36

n° de parcelle : DP4, DP1034, 967, 3653
Avenue C.-F. Ramuz

description : tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marque la route, bonne visibilité, belle arborisation de rue, élément marquant à Pully



C2/42

n° de parcelle : 180
A.Samson Reymondin 2 - Avenue du Prieuré 2, 2A, 2B, 2C

description : 2 platanes commun et 6 tilleuls d'Amérique

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (double alignement), historique, sur l'esplanade du Prieuré



C2/44

n° de parcelle : 180
A.Samson Reymondin 2 - Avenue du Prieuré 2, 2A, 2B, 2C

description : platanes commun

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (mail), beaux alignements sur parking



C2/45

n° de parcelle : 181
Avenue du Prieuré 2C

description : cèdre de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : taille et forme remarquables, espèce noble

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, dans jardin historique, bonne visibilité



C2/48

n° de parcelle : 252
Ruelle du Croset 5

description : tilleul à grandes feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : élément décoratif dans vieux-village



C2/49

n° de parcelle : 198
Chemin Davel 15

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, bel isolé, bonne visibilité



C2/50

n° de parcelle : 264
Chemin Davel 8

description : pin sylvestre

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : bel élément décoratif dans cette montée



C2/51

n° de parcelle : 246
Chemin Davel 10

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : bel élément décoratif en surplomb



C2/53

n° de parcelle : 848
Sentier du Lycée 4

description : séquoia géant

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, ponctue le paysage dans cette zone résidentielle



C2/55

n° de parcelle : 267
Sentier du Lycée 5

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère, ponctue le paysage dans cette zone résidentielle



C2/56

n° de parcelle : 856
Sentier du Lycée 6

description : hêtre commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel élément placé le long d'une petite route



C2/57

n° de parcelle : DP1029
Av. de Villardin

description : tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route, belle arborisation de rue



C2/59

n° de parcelle : 887
Av. Général Guisan 45

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : point de repère, ponctue le bord du lac



C2/60

n° de parcelle : 702
Quai Milliquet, Route du Port

description : 2 peupliers d'Italie

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, point de repère, ponctue le bord du lac, marque l'emplacement du quai



C2/61

n° de parcelle : 3294
Av. Général Guisan

description : hêtre pourpre et pin noir

typologie : groupe

valeur biologique : taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, participe à la ligne de force de la rive du lac



C2/62

n° de parcelle : 923
Av. des Collèges 11, 13

description : tilleuls argentés, communs et d'Amérique

typologie : alignement

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement)



C2/63

n° de parcelle : 967
Chemin des Tilleuls, Cimetière de Chamblandes

description : cyprès

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : arbre commémoratif, élément situé sur la tombe de C.F Ramuz



C2/64

n° de parcelle : 893
Av. Général Guisan 55

description : séquoia géant

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : point de repère, beau spécimen près du bord du lac



C2/65

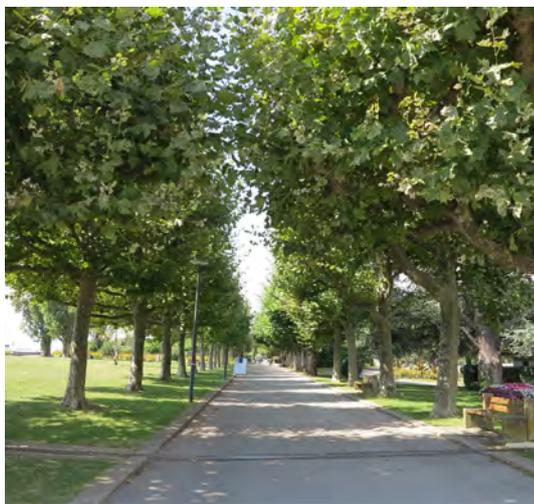
n° de parcelle : 702
Quai Milliquet, route du Port

description : platanes communs et ormes champêtres

typologie : alignement

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : structure (magnifique double alignement), décoratif, crée une ambiance sur esplanade piétonne, ombre l'esplanade



C2/66

n° de parcelle : DP9100
Bord du lac

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, participe au paysage du bord du lac



C2/67

n° de parcelle : 1204
Ch. de Chamblandes 21

description : houx commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, arbuste à croissance lente en bordure de propriété



C2/69

n° de parcelle : 893
Av. Général Guisan 55

description : cyprès de Provence

typologie : isolé

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, ponctuation sur route du bord du lac



C2/70

n° de parcelle : 1206
Ch. de Chamblandes 25

description : chêne pédonculé

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, bel isolé



C2/71

n° de parcelle : 151
Avenue du Prieuré

description : 4 liquidambars (Copalme d'Amérique)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de rue, arborisation créant un espace public intéressant



C2/73

n° de parcelle : 782
Route du Port 7

description : 2 platanes commun et marronniers

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (mail), crée un espace agréable, protégé par PEP "Restaurant du Port de Pully" approuvé en 1982



C2/74

n° de parcelle : DP28
Rue de la Poste 2

description : févier d'Amérique (gléditsia)

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (mail), agrément l'ambiance de la place



C2/75

n° de parcelle : 897
Avenue de Villardin, Chemin des Osches

description : tilleuls argentés

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), en continuité avec l'arborisation du secteur



C2/77

n° de parcelle : 255
Chemin Davel

description : houx commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, arbuste à croissance lente, bonne visibilité



C2/78

n° de parcelle : 756
Chemin Davel 28

description : 3 cyprès de provence

typologie : groupe

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



C2/80

n° de parcelle : 882
Av. Général Guisan 35b

description : platane commun

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, beaux spécimens, agrément et structure le paysage du bord du lac



C2/81

n° de parcelle : 967
Ch. des Tilleuls, Cimetière

description : cèdre bleu de l'Atlas

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, espèce noble

valeur paysagère : décoratif, beau spécimen, au centre du cimetière



C2/82

n° de parcelle : 1126
Ch. Verney 6

description : chêne fastigié

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, beau spécimen



C2/83

n° de parcelle : DP 1040, DP 105
Av. des Collèges 12-14

description : micocoulier de Provence

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marquage de route, bel alignement devant le collège Arvel et Loth



C2/84

n° de parcelle : 890
Av. Général Guisan 47

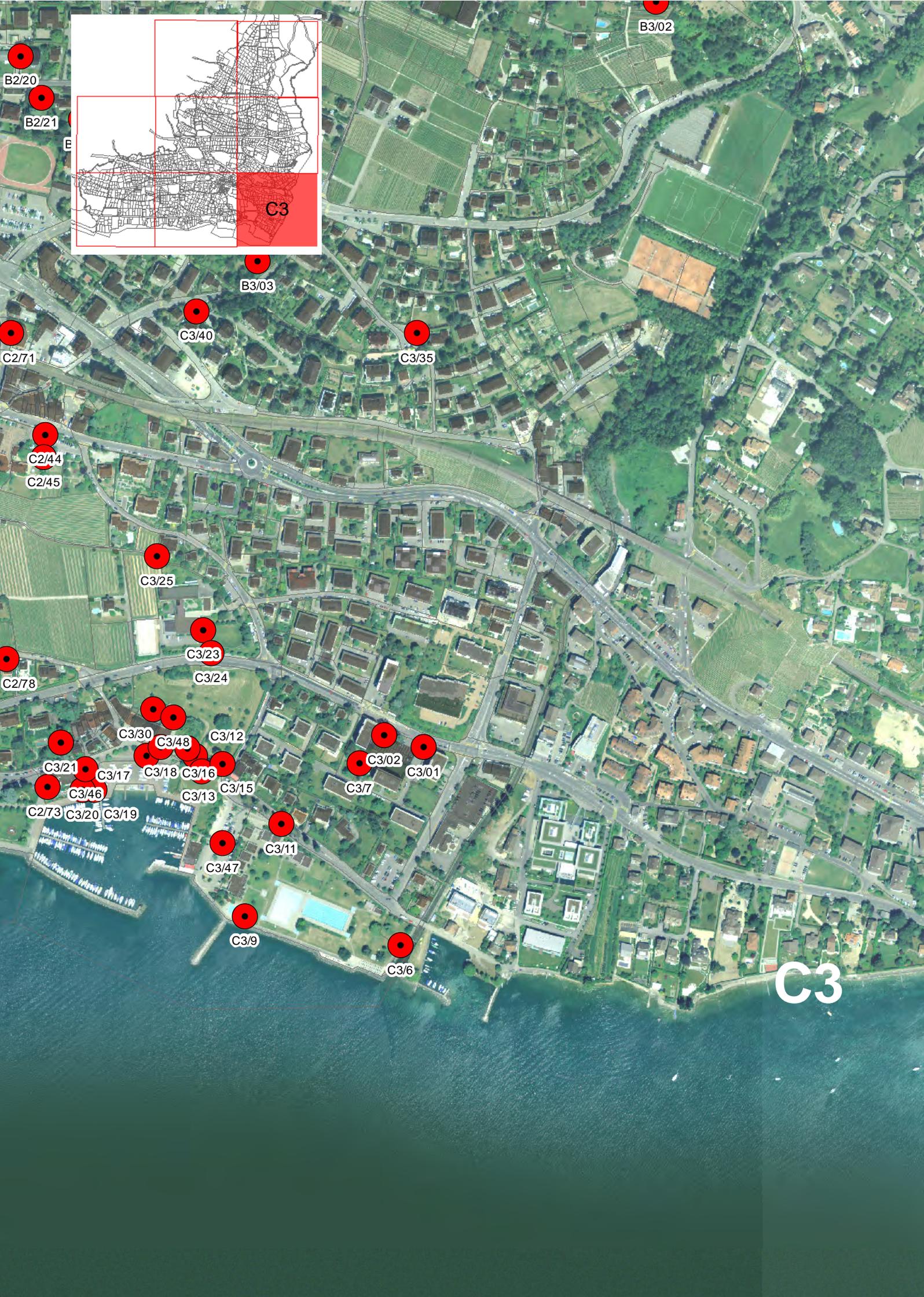
description : 2 cyprès de provence

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable

valeur paysagère : ponctuation dans jardin classé à l'inventaire des jardins historiques





B2/20
B2/21

B3/02

B3/03

C3/40

C3/35

C2/71

C2/44
C2/45

C3/25

C2/78

C3/23
C3/24

C3/30
C3/48
C3/12
C3/21
C3/17
C3/18
C3/16
C3/15
C3/13
C3/15

C3/02
C3/01

C2/73
C3/20
C3/19

C3/7

C3/11
C3/47

C3/9

C3/6

C3

C3/01

n° de parcelle : 711
Route de Vevey

description : ailante (faux vernis du Japon)

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, participe à la structure de la route du bord du lac



C3/02

n° de parcelle : 711
Route de Vevey

description : peuplier carolin

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, participe à la structure de la route du bord du lac



C3/6

n° de parcelle : 719
Chemin des Bains

description : 4 tilleuls d'Amérique et commun

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : structure végétale (alignement), délimite espace de la piscine à l'est, marque l'embouchure de la Paudèze.



C3/7

n° de parcelle : 62
Route de Vevey 42

description : pins noirs

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, rôle d'intégration d'un bâtiment, agrément la zone résidentielle



C3/9

n° de parcelle : 701
Chemin des Bains

description : platane commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, a de la place pour bien se développer



C3/11

n° de parcelle : DP1010
Av. des Bains

description : 8 peupliers d'Italie

typologie : alignement

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), point de repère, marquage de route, symbolique: arbres marquant l'emplacement du lac avant les remblais



C3/12

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

description : 2 érables, 1 charme

typologie : groupe

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressants pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : séparation visuelle, protégé par PPA «Route du Port» approuvé en 1997



C3/13

n° de parcelle : 700
Route du Port

description : 7 érables plane

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, poursuit l'alignement de platanes et de marronniers déjà présent



C3/15

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

description : tilleul à petites feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément dans groupe d'arbre, protégé par PPA «Route du Port» approuvé en 1997



C3/16

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

description : tilleul à petites feuilles

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel élément dans groupe d'arbre, protégé par PPA «Route du Port» approuvé en 1997



C3/17

n° de parcelle : DP1205
Route du Port

description : 3 platanes commun, 1 marronnier d'Inde et 4 tilleuls commun et argenté taillés

typologie : alignement

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, place du port, crée une place vers ancienne fontaine



C3/18

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

description : 3 platanes

typologie : groupe

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : rôle d'intégration d'un bâtiment, décoratif, bel ensemble taillé



C3/19

n° de parcelle : DP3
Route du Port

description : sophora du Japon

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, bel isolé, participe à la ligne de force du bord du lac



C3/20

n° de parcelle : DP3
Route du Port

description : pin noir

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, beau spécimen, sur bord du lac



C3/21

n° de parcelle : 761
Av. des Désertes 5

description : 2 pins noirs

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, intéressant pour la biodiversité (coléoptères)

valeur paysagère : décoratif, ponctue le paysage dans la zone résidentielle du bord du lac



C3/23

n° de parcelle : 744
Chemin des Vignes 20

description : tilleuls de Crimée

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, ensemble intéressant mais pas très visible



C3/24

n° de parcelle : 744
Chemin des Vignes 20 / Rte de Vevey

description : érables argentés

typologie : alignement

valeur biologique : forme remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), marque et structure la route du bord du lac



C3/25

n° de parcelle : 560
Chemin des Vignes 14

description : tilleul argenté

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, bonne visibilité



C3/30

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

description : tilleul

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable

valeur paysagère : décoratif, bel isolé, protégé par PPA «Route du Port» approuvé en 1997



C3/35

n° de parcelle : 507
Ch. des Plateires 17

description : tilleul commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, magnifique élément isolé



C3/40

n° de parcelle : 470
Chemin de Pallin 11, Chemin des Roches 6-8-10-12-14-16

description : peuplier d'Italie

typologie : isolé

valeur biologique : taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (coléoptères, papillons, mammifères)

valeur paysagère : décoratif, point de repère, ponctue le paysage



C3/46

n° de parcelle : 782
Route du Port 7

description : tilleul commun et marronnier d'Inde

typologie : alignement

valeur biologique : intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement), décoratif, dans la continuité de l'alignement C3/17, protégé par PEP "Restaurant du Port de Pully"



C3/47

n° de parcelle : 700
Chemin des Bains

description : 9 aulnes de Corse

typologie : alignement

valeur biologique : peu intéressant pour la biodiversité

valeur paysagère : structure végétale (alignement), agrément la place et stationnement



C3/48

n° de parcelle : 745
Route du Port 29

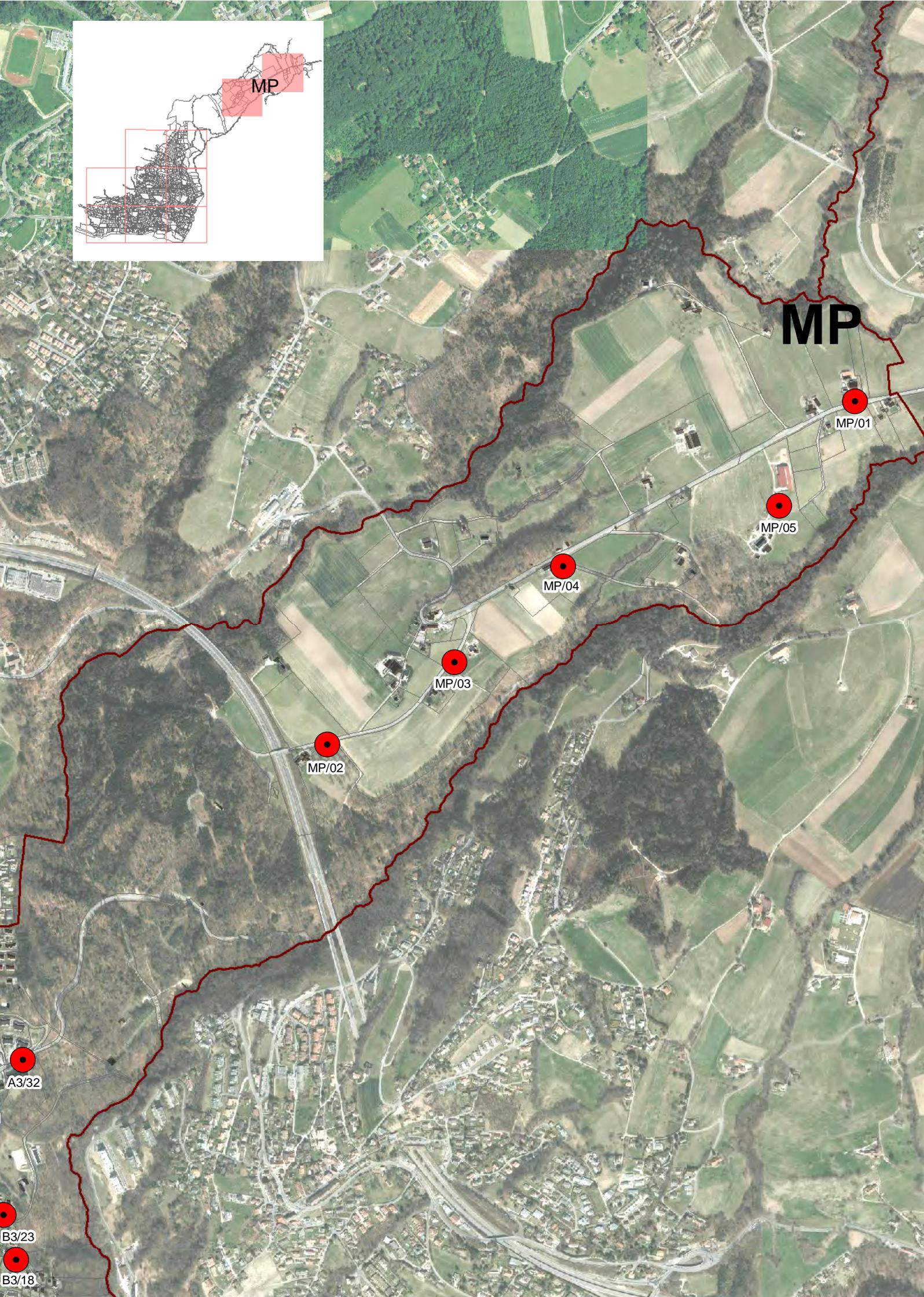
description : 1 if

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : décoratif, beau sujet dans jardin classé à l'inventaire des jardins historiques





MP

MP/01

MP/05

MP/04

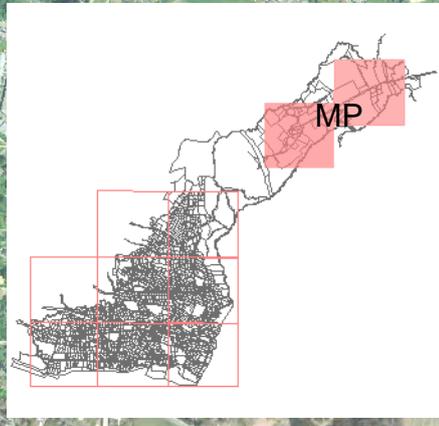
MP/03

MP/02

A3/32

B3/23

B3/18



MP/01

n° de parcelle : 3234
La Pédance / Monts de Pully

description : tilleul commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme remarquable, taille remarquable, très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, point de repère, ponctue la vue dégagée que propose cette route



MP/02

n° de parcelle : 3148
En Papolet Monts de Pully

description : 1 noyer et 2 pommiers

typologie : alignement

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (verger) en bordure de route



MP/03

n° de parcelle : 3190
Champ Moret Monts de Pully

description : noyer commun

typologie : isolé

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : architecture végétale remarquable, décoratif, bonne visibilité en bordure de route



MP/04

n° de parcelle : 3186
Champ Moret Monts de Pully

description : noyers commun

typologie : alignement

valeur biologique : forme et taille remarquables

valeur paysagère : structure végétale (alignement) bel alignement en bordure de chemin



MP/05

n° de parcelle : 3249
Les Cases Monts de Pully

description : fruitiers: cerisiers, pommiers

typologie : alignement

valeur biologique : très intéressant pour la biodiversité (abeilles sauvages, coléoptères, papillons, oiseaux, mammifères)

valeur paysagère : structure végétale (alignement) double alignement en bordure d'un chemin privé



Annexes

Définition des termes inscrits à l'art. 3 du RPAPC

Arbre protégé : un arbre dont le diamètre du tronc (ou additionné en cas de troncs multiples), mesurée à 1m30 du sol, est supérieur à 30cm.

Arbre classé : arbre isolé, groupe ou alignement d'arbres inscrits dans le plan de classement (sans diamètre minimum).

Boqueteau : groupe d'arbres (sans diamètre minimum).

Tous ces éléments sont assimilés à des arbres au sens du présent règlement et sont donc protégés.

Liste des arbres classés abattus

N°	Adresse	Description de l'arbre	Année	Motif
A2/01	Bd de la Forêt 3 et 3A	1 hêtre pourpre (sur 3)	2014	état sanitaire
A3/04	Chemin du Stand 5	1 érable	2003	tombé tempête
A3/15	Bd de la Forêt 22 A	1 hêtre pourpre	2019	état sanitaire
A3/19	Bd de la Forêt 22 A	1 érable et 1 tilleul	2009	état sanitaire
B1/03	Ch. de Fantaisie 5	houx commun	2018	état sanitaire
B2/17	Av. de Lavaux 41 / Ch. du Fau-blanc 13	2 peupliers d'Italie	2009	état sanitaire
B2/22	Av. de Lavaux 41 / Ch. du Fau-blanc 13	1 pin	2015	état sanitaire
B2/35	Av. de Chantemerle Avenue de Bellevue	1 peuplier carolin	2015	état sanitaire
B2/38	Avenue de Belmont 3	3 peupliers	2003	travaux/construction
B2/39	Av. des Alpes	5 érables	2013	travaux CFF
B2/47	Ch. des Oisillons / Ch. de la Feuillée	1 frêne communs (sur les 3)	2018	état sanitaire
B3/05	Av. de Rochettaz 1	1 pin	2014	sécurité
B3/07	Ch. du Fau-blanc 7	1 peuplier d'Italie	2006	cassé tempête
B3/12	Avenue de Belmont 16	1 hêtre pourpre	2018	état sanitaire
B3/13	Avenue de Belmont 27	1 hêtre commun	2018	état sanitaire
B3/22	Chemin de Rennier 54	2 bouleaux	2019	travaux/construction
B3/24	Avenue de Belmont 16	pins	2005	travaux/construction
C1/10	Bord du Lac / Av. général Guisan 93, 95	1 peuplier d'Italie	2013	état sanitaire
C1/11	Bord du Lac / Av. général Guisan 93, 95	1 marronnier	2014	état sanitaire
C1/21	Av. Général Guisan 119	1 tilleul à petites feuilles	2020	état sanitaire

N°	Adresse	Description de l'arbre	Année	Motif
C1/31	Ch. de Fantaisie 5	1 séquoia	2005	dessèchement suite travaux en contre-bas
C1/35	Avenue C. F. Ramuz 60	1 peuplier d'italie	2013	tombé tempête
C1/36	Collège, Chemin de Carvalho	1 ailanthe	2020	tombé tempête
C1/37	Chemin de Carvalho	1 ailanthe	2015	tombé tempête
C1/42	Av. Général Guisan 117	1 thuya	2019	état sanitaire
C1/43	Av. Général Guisan 93-95	1 séquoia	2007	état sanitaire
C1/49	Avenue C. F. Ramuz 85	1 tilleul	2006	travaux/construction
C1/51	Ch. de Chamblandes 46	1 houx	2006	travaux/construction
C1/54	Ch. de Chamblandes 33	1 chêne fastigié	2015	travaux/construction
C1/59	Ch. de Chamblandes 57	1 séquoia	2007	état sanitaire
C1/62	Av. Général Guisan 93-95	1 séquoia	2007	état sanitaire
C2/10	Av. Général Guisan 45	1 hêtre pourpre	2017	état sanitaire
C2/16	Av. Général Guisan 57	1 saule blanc	2017	état sanitaire
C2/17	Av. Général Guisan 61	1 peuplier	2003	sécurité
C2/18	Av. Général Guisan 59	1 hêtre pourpre	2017	foudroyé
C2/24	Ch. de Verney 15	1 marronnier	2013	état sanitaire
C2/29	Av. des Collèges 27, 29	1 ailanthe	2004	éclaircissement vég.
C2/37	Chemin Pré des Clos	1 ailanthe	2009	état sanitaire
C2/41	Avenue du Prieuré 2	1 tilleul commun	2017	sécurité
C2/60	Quai Milliquet, Route du Port	1 peupliers d'Italie (sur3)	2019	état sanitaire
C2/62	Av. des Collèges 11, 13	4 tilleuls	2007, 2016, 2018	état sanitaire
C2/68	Av. Général Guisan 71	1 cyprès de Provence	2020	travaux/construction
C2/76	Ruelle du Croset 5	1 marronnier d'Inde	2020	état sanitaire
C2/79	Sentier du Lycée 13	1 cèdre	2006	sécurité
C3/06	Chemin des Bains (piscine)	3 tilleuls (sur 7)	2015 - 2018	sécurité
C3/10	Av. des Bains	1 pin maritime	2013	état sanitaire

N°	Adresse	Description de l'arbre	Année	Motif
C3/16	Route du Port 29	2 érables	1998 - 2010	foudroyé
C3/22	Av. des Désertes 5	1 cèdre de l'Atlas	2016	blessure foudre
C3/24	Rte de Vevey	2 érables (de l'alignement)	2010	sécurité
C3/44	Chemin des Bains	érables	2011	état sanitaire
C3/45	Ch. Anciens Moulins 16	1 tilleul	2006	état sanitaire

Liste des arbres déclassés

N°	Adresse	Description de l'arbre	Année	Motif
B2/49	Place de la Clergère	1 tulipiers de Virginie	2018	état sanitaire
C2/52	Chemin Davel 20	Erables, pins, etc,	2020	mutilé
C2/72	Avenue de Lavaux Ch.	7 Liquidambars	2020	état sanitaire
C3/45	Anciens Moulins 16	1 chêne (avec tilleul abattus)	2006	état sanitaire

Critères d'évaluation d'un arbre

L'attitude adoptée pour le classement des arbres s'appuie sur des principes élémentaires:

- le classement ne doit concerner que les arbres d'intérêt public;
- la prise en compte du contexte spatial et temporel est indispensable pour juger de la valeur d'un arbre;

Concrètement, la méthode s'appuie sur une grille d'évaluation qui englobe l'ensemble des valeurs potentielles du sujet concerné. Cette grille est utilisable aussi bien pour classer un arbre que pour répondre à une demande d'abattage.

Typologie

Afin de souligner l'importance de l'appartenance d'un arbre à un réseau biologique (haies, bosquets, cordons boisés, etc.), à un espace ouvert (culture, vigne, espace urbain, etc.), à une structure (mail, alignement, etc.) ou à un aménagement particulier (parc, promenade, etc.), les végétaux sont inventoriés selon la typologie suivante:

- arbre isolé
- groupe d'arbres
- alignement
- haies
- cordons boisés

Botanique

- indigène
- exotique
- cultivar
- hybride

Valeur biologique

- valeur botanique
 - rareté de l'espèce ou variété
 - forme ou taille exceptionnelle
 - état phytosanitaire
- élément d'intégration
 - situation "stratégique"
 - espèce ou type écologiquement riche (intéressant pour la biodiversité)
 - plante indigène et en station
 - valeur écologique négative (exemple : espèce exotique particulièrement abondante ou envahissante)
 - plante indigène et en station
 - valeur écologique négative (exemple : espèce exotique particulièrement abondante ou envahissante)

Valeur paysagère

- élément majeur dans le paysage
 - rôle d'intégration d'un objet
(exemple : arbre atténuant l'impact d'une façade aveugle)
 - architecture végétale remarquable
 - signification paysagère négative
(exemple : conifère exotique dans un cordon boisé indigène)
- élément structurel
 - élément d'une structure végétale (allée, mail, alignement ...)
 - cadrage de vue
 - obstruction de vue
 - améliore la lecture du paysage
- élément fonctionnel
 - décorative
 - biologique
 - pédagogique
 - symbolique
 - point de repère
 - loisirs
 - protection (nuisances)
 - cadrage des vues
- élément historique
 - fait partie ou est monument historique
 - élément commémoratif
 - espèce ou type traditionnel d'une région, d'un quartier, d'une vue,...

Critères d'autorisation d'abattage des articles 6 LPNMS et 15 RLPNMS

LPNMS

Art. 6 Abattage des arbres protégés

¹ L'autorisation d'abattre des arbres ou arbustes protégés devra être notamment accordée pour les arbres dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant et pour les arbres, les haies et boqueteaux lorsqu'ils empêchent une exploitation agricole rationnelle ou lorsque des impératifs techniques ou économiques l'imposent (création de routes, chemins, canalisation de ruisseau, etc.).

² L'autorité communale peut exiger des plantations de compensation ou, si les circonstances ne le permettent pas, percevoir une contribution aux frais d'arborisation. Un règlement communal en fixe les modalités et le montant.

³ Le règlement d'application ^[A] fixe au surplus les conditions dans lesquelles les communes pourront donner l'autorisation d'abattage.

[A] Règlement du 22.03.1989 d'application de la loi du 10.12.1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (BLV 450.11.1)

RLPNMS

Art. 15 Abattage (loi, art. 6, al. 3) ^[A]

¹ L'abattage ou l'arrachage des arbres, cordons boisés, boqueteaux, ou haies vives classés est autorisé par la municipalité lorsque:

1. la plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive;
2. la plantation nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricoles;
3. le voisin subit un préjudice grave du fait de la plantation;
4. des impératifs l'imposent tels que l'état sanitaire d'un arbre, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau.

² Dans la mesure du possible, la taille et l'écimage seront ordonnés en lieu et place de l'abattage ou de l'arrachage.

[A] Loi du 10.12.1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (BLV 450.11)

Quelques principes physiologiques

La végétation, contrairement aux constructions, est en constante évolution. L'arbre passe, selon les espèces, par différents stades d'évolution, à savoir, la période de jeunesse où la croissance est forte, le stade adulte où la croissance se stabilise et le vieillissement menant jusqu'à la mort.

L'ensoleillement, la nature du sol, la température, l'humidité de l'air ont une influence déterminante sur la croissance de la végétation. Un excès ou un manque peut entraîner, dans certains cas, le dépérissement de cette végétation. Une modification du régime hydrique provoquée par construction ou terrassement en amont ou à proximité d'un arbre peut également le faire dépérir.

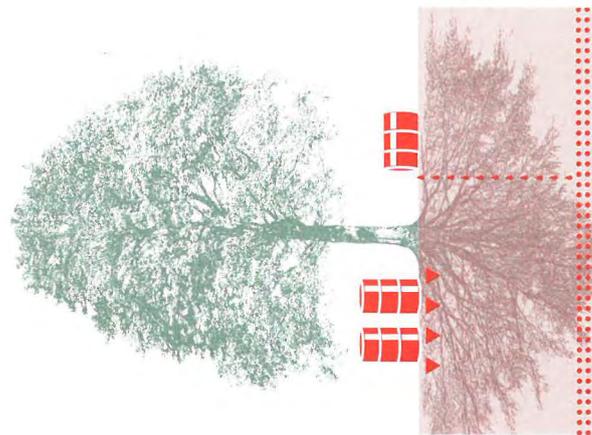
Le volume des racines est souvent supérieur au volume de la couronne, et vu qu'il est non visible, il est difficilement identifiable. C'est pour ces raisons que les dégâts causés au système racinaire (terrassement, champignons, etc.) sont difficiles à identifier et peuvent avoir de graves conséquences pour la santé de l'arbre et la sécurité (chute de branches ou de l'arbre entier).

Le tassement du sol, l'excavation de la terre et le stockage de matériaux et de terre aux pieds des arbres peuvent provoquer l'asphyxie des plantes et des dégâts au système racinaire.

La pollution des sols par les produits toxiques (hydrocarbures, produits chimiques, excès d'engrais, déchets de chantier), la taille des racines, l'excavation de la terre peuvent provoquer le dépérissement des arbres.

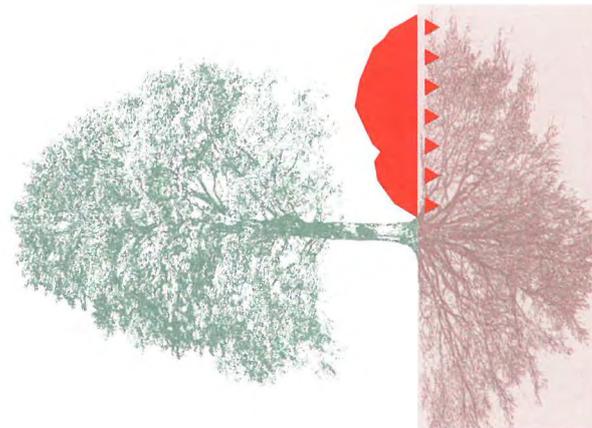
Recommandations pour la protection des arbres VSSG/USSP

A proscrire



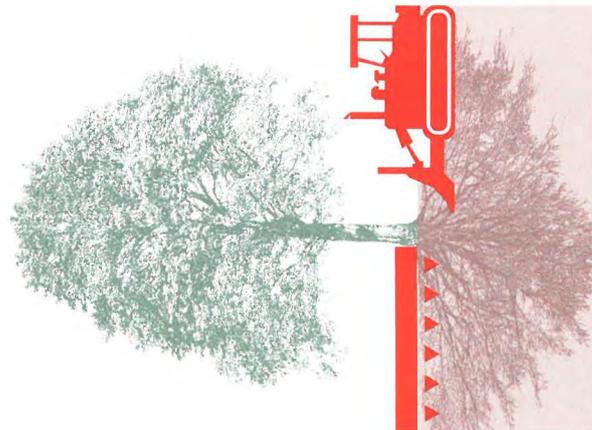
Pollution des sols

La pollution des racines par des huiles, des produits chimiques, des eaux usées, des eaux chargées de résidus de ciment, etc. est à proscrire. Tout dépôt de fûts dans le périmètre des racines est à éviter.



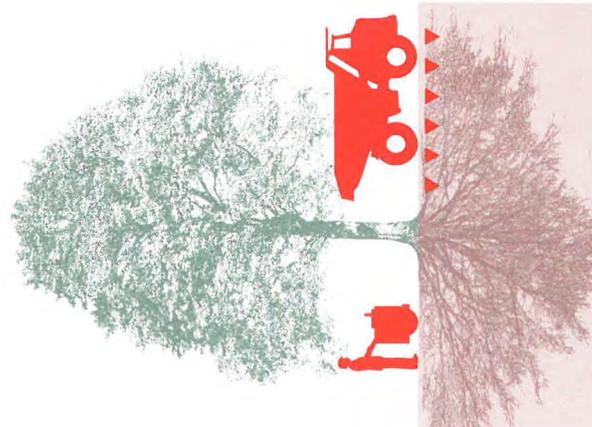
Dépôts de matériaux provisoires

Le dépôt provisoire de matériaux, de terre, etc. sur le périmètre des racines est prohibé.



Déblai/Remblai

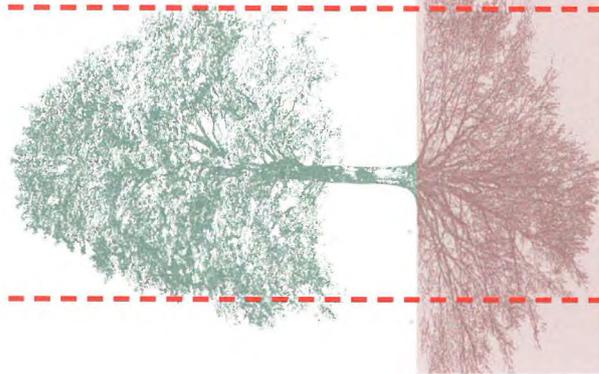
Le déblai et le remblayage sont à éviter sur le périmètre des racines. En cas extrêmes, l'exécution sera faite à la main (les racines correspondent à la projection de la couronne de l'arbre). Avant toute intervention, on fera appel à un spécialiste pour la protection des arbres.



Compactage du sol

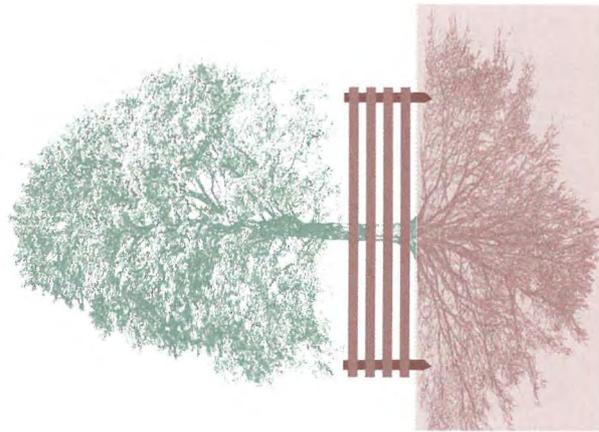
Dans le périmètre des racines, il est interdit de déposer des matériaux de construction, d'entreposer des véhicules de chantier, de rouler avec des machines et des engins.

Mesures temporaires de protection



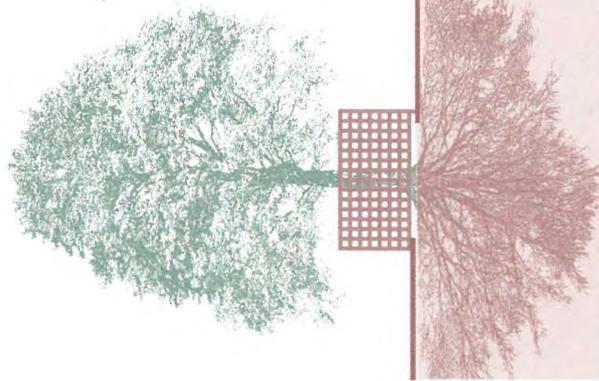
Indications générales

La protection des arbres concerne aussi bien la couronne que les racines.
Règle: le périmètre des racines correspond au moins à l'ampleur de la couronne de l'arbre.



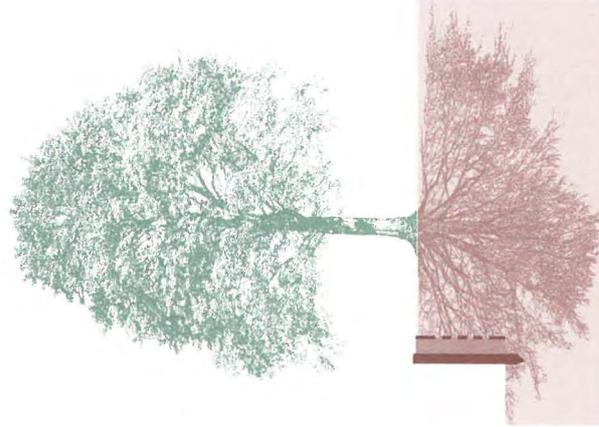
Protection optimale

Une clôture ou une barrière installée à l'aplomb de la couronne de l'arbre constitue la solution idéale.



Protection du tronc dans le secteur des trottoirs

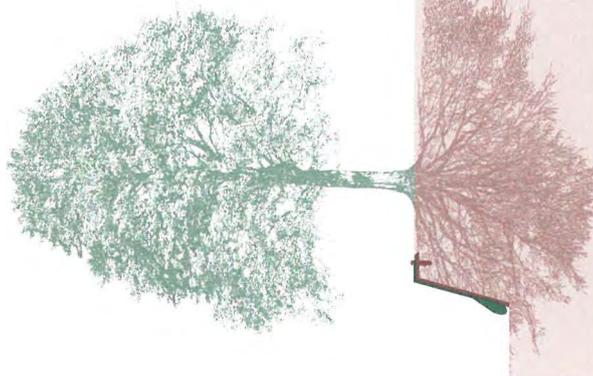
Une protection ou une barrière est à installer autour du tronc.
Mesures minimales: 2,0 x 2,0 x 2,0 m.



Coffrage

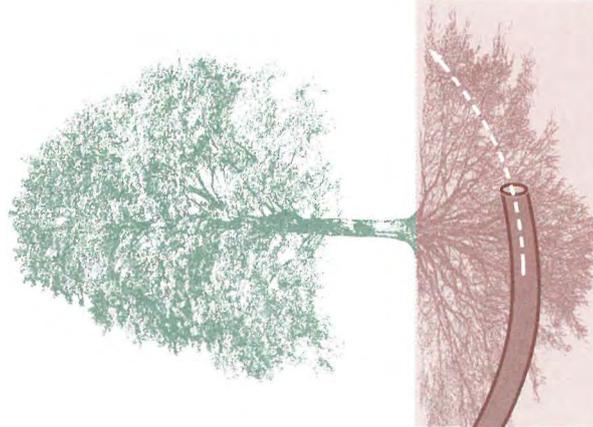
Construction d'un coffrage à l'extérieur de racines. Mise en place d'un mélange d'humus et de sable (2:1, environ 30 cm de large), suivi d'un arrosage. Lors de dégâts sur des racines, une personne compétente dans ce domaine est indispensable.

Travail professionnel



Excavations

La surface excavée doit être immédiatement recouverte d'une natte, ensemencée ou plantée. Cette natte sera fixée avec un tuteur et des poids. Arroser régulièrement. Lors de blessures aux racines, il convient de faire appel à un spécialiste.



Pousse-tube à la place de feuilles

Il faut éviter si possible les feuilles dans le périmètre des racines. Dans le cas contraire, l'intervention d'un spécialiste s'impose. Le pousse-tube est moins dangereux pour les racines et est préférable aux feuilles.